



Mairie de LANDELLES
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES – Tél. 02 37 23 36 13 - Mail : mairie@landelles.fr

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : **11**

Convocation du 23/06/2026.

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN Jean-Luc, Maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Frédéric CROSNIER, M. Erick GAROT, Mme Nadège GEST, M. Jean-Luc JULIEN, Mme Irène LANDRE, Mme Sophie MACÉ, Mr Gilles MARTIN, Mme Mélanie ROUSSEAU, Mme Christine VELLA, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme BIECHER LEOTARD Angélique,

Absents excusés : Mme Fabienne AUGUSTE a donné pouvoir à M. JULIEN Jean-Luc, M. Séverin SERGENT a donné pouvoir à Mme VELLA Christine,

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN Jean-Luc, le Maire, a déclaré la séance ouverte à dix-neuf heures trente.

Secrétaire de séance : Mme LANDRE Irène

L'ordre du jour comprendra les sujets suivants :

1. Approbation du Procès-verbal du 05 juin 2026 ;
2. Désignation des Délégués et Suppléants aux commissions intercommunales ;
3. Désignation du Délégué titulaire et de son Suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
4. Approbation des travaux supplémentaires au projet d'Aménagement de l'école et du plan de financement modifié ;
5. Point Projet de la piste cyclable Courville – La loupe : compte rendu de la réunion du 22 juin et décision de poursuite du projet ;
6. Point sur les travaux du SMAR ;
7. Approbation de la subvention Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J) 2026 ;
8. Présentation du rapport des Eaux Beuperchoises du 18 05 2026 ;
9. Approbation du Projet définitif de vidéosurveillance : Choix des entreprises ;
10. Approbation des tarifs applicables des gravures au jardin du souvenir
11. Organisation d'un LOTO
12. Questions diverses ;

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. D26-07-01 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des commissions intercommunales de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, conformément aux dispositions en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

Article 1 : De désigner les représentants suivants :

Commissions intercommunales	MEMBRES Titulaire	MEMBRES Suppléant
Finances et Prospectives / Mutualisation /Nouvelles compétences/ Appui aux communes	JULIEN Jean-Luc	SERGENT Séverin
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) / Assainissement / Eau potable/ Vallées / Voirie	JULIEN Jean-Luc	SERGENT Séverin ROUSSEAU Mélanie VILLEFAILLEAU Claude
Développement économique / Sécurité/ Commerce / Artisanat/ Emploi / Economie Sociale et Solidaire / Santé	SERGENT Séverin	MARTIN Gilles VELLA Christine
Mobilité/ Transport scolaire	CROSNIER Jean-Frédo	JULIEN Jean-Luc AUGUSTE Fabienne
Communication/ Numérique / Cybersécurité	CROSNIER Jean-Frédo	LANDRE Irène ROUSSEAU Mélanie
Culture / Programmation culturelle/ Sport/ Tourisme/ Animation touristique	CROSNIER Jean-Frédo	ROUSSEAU Mélanie GEST Nadège BIECHER LEOTARD Angélique
Petite/Enfance/ Enfance / Jeunesse/ Parentalité	VELLA Christine	LANDRE Irène GEST Nadège MACÉ Sophie
Transition écologique/ Energie/ Biodiversité/ réseaux secs / Relation avec le monde agricole	SERGENT Séverin	JULIEN Jean-Luc ROUSSEAU Mélanie VILLEFAILLEAU Claude
Logement / Habitat/ Aménagement (SCOT, PLUi, ADS)/ Gens du voyage	LANDRE Irène	MACÉ Sophie ROUSSEAU Mélanie JULIEN Jean-Luc

Article 2 : Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat dans les conditions prévues par les textes en vigueur et jusqu'à leur remplacement éventuel.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération aux organismes concernés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : ...
- Abstentions : ...

Adopté à l'**unanimité**.

M le Maire fait part au Conseil des courriers de M CROSNIER Jean-Frédo, 1^{er} adjoint et de Mme LANDRE Irène 2eme adjoint, refusant de représenter M le Maire lors des réunions de Conseil des Maires au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en cas d'absence de ce dernier. Par conséquent il revient au 3eme adjoint, M SERGENT Séverin, d'assurer cette représentation.

3. D26-03-02 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 1609 nonies C du Code général des impôts, une **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** est instituée au sein de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.

Il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune de Landelles au sein de cette commission, conformément aux statuts et aux décisions de l'établissement public de coopération intercommunale et de son suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

Article 1 : De désigner pour représenter la commune de **Landelles** au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- **Titulaire :** M. JULIEN Jean-Luc
- **Suppléant :** M VILLEFAILLEAU Claude

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération au Président de l'établissement public de coopération intercommunale et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : ...
- Abstentions : ...

La présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

4. D26-07-03- APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DE LANDELLES

M le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance du 15 décembre 2025, le conseil municipal avait approuvé les travaux de rénovation et d'aménagement de l'école de Landelles sur une estimation de travaux à hauteur de 47 239€.

Que lors de cette même séance, il a été approuvé le plan de financement comprenant des demandes de subvention DETR et FDI.

Au vu de l'avancée des travaux il s'est avéré nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires au niveau des sanitaires de la cour et de la bibliothèque.

Considérant que plusieurs postes de dépenses ont pu être minimisés, il est demandé au conseil d'approuver les dépenses supplémentaires suivantes et le plan de financement afférent :

- Rénovation des sanitaires extérieurs de la cour d'école pour un montant HT de 3 701.28€
- Création d'un sanitaire à la bibliothèque et réaménagement du coin cuisine des enseignants moyennant un montant HT de 16 375€

Portant le montant total du projet à 47 780.60€ HT soit 57 198.10 € TTC

Plan de financement afférent

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT EN €	%
TOITURE	24 511.21	FDI	12 734	26.65
COUR	5 799.14	DETR	23 619.50	49.43
BIBLIOTHEQUE	17470.25	FONDS PROPRES	11 427.10	23.92
TOTAL	47 780.60	TOTAL	47 780.60	

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver les travaux supplémentaires portés au projet initial de rénovation et d'aménagement de l'école de Landelles
- D'approuver le plan de financement afférent tenant compte des subventions demandées.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5. POINT PROJET PISTE CYCLABLE

M le Maire informe que depuis 2019, la commune de Landelles s'était positionnée sur un projet de création d'une piste cyclable mené par la Communauté de Communes Entre Beauce et perche (CCEBP).

Et fait part au conseil que M THOUVENOT, chargé des instances et de la contractualisation de la CCEBP, relance ce jour la collectivité car le projet « aménagement cyclable » a été inscrit au titre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) 2023-2029 pour un montant de subvention à hauteur de 11 000 € et va donc être adressé à la Région

Mme ROUSSEAU explique au Conseil les différents scénarios envisagés pour la création de la piste sur Landelles.

Le Cabinet OYA a la charge de chiffrer les différents scénarios qui seront présentés au Conseil.

6. POINT TRAVAUX DU SMAR

M. le Maire rappelle au conseil le projet de requalification du lit de l'Eure sur Landelles mené par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration des bassins versants du Loir et de l'Eure (SMAR).

Rappelle que les travaux devaient débuter le 15 août 2026. Or à ce jour toutes les conventions avec les propriétaires ne sont pas signées.

Le propriétaire du Moulin Saint Agnès semble s'y opposer.

7. D26-07-04 - APPROBATION DU VERSEMENT D'UN FONDS D'AIDE AUX JEUNES AU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR (FAJ)

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département d'Eure et Loir a la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes de soutenir le Département pour le financement de ce fonds.

Il est proposé au conseil municipal de décider d'un versement d'aide au fonds FAJ pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de verser une contribution au FAJ**
- **Fixe le montant de participation pour 2026 à 200 €**
- **Autorise le Maire à signer tous documents rendant exécutoire cette décision**

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES EAUX BEAUPERCHOISES DU 18 MAI 2026

M Philippe SCHMIT, président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, ayant sollicité les collectivités de son territoire, afin de participer à une réunion de conseil, le conseil demande que ce point soit abordé en sa présence.

9. APPROBATION DU PROJET DE VIDÉO PROTECTION

Le maire expose qu'à la suite de la succession d'actes de vandalisme sur le site des bâtiments communaux il a été décidé de fermer l'accès au city stade les week-ends, ce qui pénalise les enfants de Landelles.

Une enquête de gendarmerie est en cours et a de grande chance d'aboutir, mais les délais sont inconnus.

Dans l'attente et afin de permettre la réouverture du site, il a été demandé à plusieurs prestataires une étude de vidéo protection, présentée ce jour au conseil.

M le Maire informe le conseil que ce projet est susceptible d'être subventionné à 70%, mais que le dépôt des dossiers ne peut s'effectuer qu'à compter de novembre 2026, pour une réalisation sur 2027.

Le conseil valide le report du projet sur 2027, demande malgré tout qu'une solution plus modeste soit envisagée afin de permettre une réouverture prochaine du city stade.

10. D26-07-05 APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LES GRAVURES DU PUPITRE AU JARDIN DU SOUVENIR

M le Maire rappelle au Conseil que lors de la précédente séance, il avait été demandé à ce dernier de statuer sur les gravures du pupitre du jardin du souvenir, portant sur les questions suivantes :

- a. La première réflexion porte sur la prise en charge par la commune des gravures ou chaque demandeur fait lui-même appel à un prestataire.

Pour rappel le pupitre ne comporte que 30 places, et il est important de réglementer les dimensions des gravures.

- b. La deuxième réflexion porte sur la facturation au demandeur : vu le peu de places disponibles, il faut prévoir un second pupitre. Doit-on en prévoir le coût dans la facturation ?

A noter le règlement du cimetière sera à revoir en conséquence.

Après en avoir délibéré, et au vu des avis divergents, le conseil avait demandé un délai de réflexion.

Le conseil est invité à statuer sur ces questions.

Après en avoir délibéré, le conseil

- DÉCIDE que les gravures seront effectuées par la Municipalité pour une meilleur gestion
- APPROUVE que ces dernières soient refacturées au demandeur
- FIXE le tarif par gravure à 150€
- APPROUVE que le règlement du cimetière soit modifié en conséquence.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

11. ORGANISATION D'UN LOTO

M le Maire demande à la commission des fêtes et cérémonie d'étudier un projet de LOTO organisé par la commune.

Les membres approuvent la mise en place d'un tel projet sur la période hivernale et souhaitent que les recettes éventuelles soient utilisées pour une cause précise.

Divers

- Mme GEST Nadège informe le conseil que Mme AUMOND de l'association MOND'PROD organisera un nouveau bal le 28/11/2026
- Mme VELLA Christine fait un point sur le conseil d'école : 91 enfants prévus à la rentrée 2026-2027 – Fait la liste de l'ensemble des sorties scolaires de l'année – avec un seul retour négatif des enfants de CM sur la sortie BOTANICA n'ayant pas eu le temps de faire toutes les activités.

Clôture du procès-verbal : Le procès-verbal, dressé et clos, le premier juillet deux mil vingt-six à vingt-deux heures quinze, signé par le Maire et le secrétaire de séance. (Signature des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal).

Le maire
Jean-Luc JULIEN

Secrétaire de séance
Irène LANDRE

